



PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/03/2023

DIGOIN

A 19 heures, le maire invite les conseillers présents à prendre leur place pour débiter la séance.

Présents : David BEME, Magali DUCROISET, Cédric FRADET, Chantal CHAPPUIS, Thierry DESJOURS, Nicole GEORGES, Pascal DESCREAU, Guillaume CHAUVEAU, Fabien GENET, Marie-Agnès FORGEAT, Jean-Paul MARTIN, Philippe PARIAT, Elisabeth DE ASCENSAO, Jean-Marc DATH, Alexandra PULCINA, François VIAL, Michèle DEVILLARD, Véronique DA SILVA, Isabelle CHEMINAT, Pierre LACROIX, Yann BATHIARD, Aurore PURAVET.

Excusés : Julien GAGLIARDI, Lolita RODRIGUEZ, Nathalie COQUELIN, Stéphanie NARBOT, Christophe ANTONUCCI, Manon SEFER, Cédric BERAUD.

Procuration(s) : Julien GAGLIARDI, Manon SEFER, Cédric BERAUD, Stéphanie NARBOT, Nathalie COQUELIN, Christophe ANTONUCCI, Lolita RODRIGUEZ.

FF FF FF

Le maire ayant constaté le quorum atteint lors de l'appel, la séance peut se dérouler.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Thierry DESJOURS comme secrétaire de séance.

En application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire explique qu'il a convoqué en urgence le conseil municipal pour les raisons suivantes :

« Au regard des conclusions livrées par notre maître d'œuvre chargé des travaux de reconstruction des bâtiments sinistrés par la grêle dont vous le verrez dans les rapports présentés, le montant est beaucoup plus important que prévu.

C'est pourquoi j'ai dû provoquer une réunion du Conseil Municipal en session extraordinaire afin d'examiner l'opportunité d'adapter nos demandes de subventions notamment auprès de l'Etat et ce avant la date butoire du 3 avril prochain ».

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le caractère urgent de cet ordre du jour :

- Programme d'investissement 2023 - Demande de soutien de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL
- Episode climatique du 21 juin 2022 - Demande de soutien exceptionnel

Le conseil municipal est invité à procéder à l'examen de ces deux points.

1 - Programme d'investissement 2023 - Demande de soutien de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL

Chaque année, la ville de Digoïn entreprend des travaux visant à rendre son territoire et son patrimoine toujours plus attractifs ou nécessaires au maintien des services publics. Certains de ces projets sont susceptibles d'émarguer aux dispositifs de soutien financier de l'Etat et notamment de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour 2023, dans la continuité des rapports précédents et au regard des estimations financières récemment transmises par notre maître d'œuvre, il est proposé d'appeler un financement exceptionnel de l'Etat au travers des modalités de soutien de la DETR et / ou de la DSIL ou de tout autre dispositif complémentaire tout comme de solliciter les autres cofinanceurs potentiels, sur le projet suivant :

- Travaux de réparation des bâtiments publics sinistrés par le violent orage de grêle qui s'est abattu sur Digoïn le 21 juin 2022. En effet, 40 des 52 bâtiments publics ont été plus ou moins lourdement impactés par cet épisode climatique d'une rare violence, tels la Mairie, l'école Lafleur, l'école Bartoli, les ateliers municipaux, le musée de la céramique, la permanence sénatoriale, ...

Les travaux liés à ces réparations ont été évalués par le Maître d'œuvre à 2,283 M€ HT pour lesquels le reste à charge a été estimé par notre expert d'assurance à 544 956 € HT.

Compte tenu du contexte, il est proposé de solliciter une aide exceptionnelle de 50 %, sur la base de l'assiette éligible, ce qui permettrait de bénéficier d'une subvention potentielle de 272 478 €.

Le maire explique que la collectivité était dans l'attente des dernières estimations plus précises reçues très récemment et des chiffrages du cabinet d'assurance pour les dégâts causés par la grêle afin de pouvoir déterminer plus précisément le reste à charge pour la collectivité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver sur cette demande de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions en ce sens ainsi qu'à déposer le dossier correspondant.

2 - Episode climatique du 21 juin 2022 - Demande de soutien exceptionnel

Chaque année, la ville de Digoïn entreprend des travaux visant à rendre son territoire et son patrimoine toujours plus attractifs ou nécessaires au maintien des services publics. Certains de ces projets sont susceptibles d'émarguer aux dispositifs de soutien financier de l'Etat et notamment de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour 2023, dans la continuité des rapports précédents et au regard des estimations financières récemment transmises par notre maître d'œuvre, il est proposé d'appeler un financement exceptionnel de l'Etat au travers des modalités de soutien de la DETR et / ou de la DSIL ou de tout autre dispositif complémentaire, sur le projet suivant :

- Travaux de réparation des bâtiments publics sinistrés par le violent orage de grêle qui s'est abattu sur Digoïn le 21 juin 2022. En effet, 40 des 52 bâtiments publics ont été plus ou moins lourdement impactés par cet épisode climatique d'une rare violence, tels la Mairie, l'école Lafleur, l'école Bartoli, les ateliers municipaux, le musée de la céramique, la permanence sénatoriale, ...

Les travaux liés à ces réparations ont été évalués par le Maître d'œuvre à 2,283 M€ HT pour lesquels le reste à charge a été estimé par notre expert d'assurance à 544 956 € HT.

Compte tenu du contexte, il est proposé de solliciter une aide exceptionnelle de 50 %, sur la base de l'assiette éligible, ce qui permettrait de bénéficier d'une subvention potentielle de 272 478 €.

M. DUCROISET demande à quel moment on saura si les aides demandées seront attribuées pour que l'on puisse ajuster le budget investissement ?

G. CHAUVEAU précise que les appels d'offres sont lancés.

Le maire ajoute que les réponses arriveront rapidement, l'ouverture des plis étant prévu le 7 avril prochain.

F. GENET explique que « vu le tel montant des travaux, les dépenses doivent être inscrites au budget dans leur totalité. De ce fait, certains projets prévus devront être décalés.

Il apparaît indispensable que les co-financeurs soient sollicités. Au lendemain du 21 juin et du drame ressenti sur le territoire,

préfet, président du Conseil Départemental, conseillers départementaux, président de la Communauté de Communes, se sont personnellement déplacés sur place et nous ont soutenus.

Cette démarche est faite en ce qui concerne les bâtiments municipaux mais nous avons une pensée pour tous les particuliers sinistrés du territoire toujours en attente d'artisans couvreurs entre autres et de remboursements d'assurance ».

Le maire ajoute que la priorité absolue est de lancer les travaux et de modifier en conséquence l'ordre initialement prévu des investissements.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette demande de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions en ce sens ainsi qu'à déposer le dossier correspondant.

FF FF FF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

FF FF FF

Fait à DIGOIN le vingt huit mars deux mille vingt trois.

Le Maire,



David BÊME

Le Secrétaire de séance,

Thierry DESJOURS

